



santé  
famille  
retraite  
services

CHARENTE MARITIME

## AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHÉ PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N° du marché MSA : 1700-09-016

### 1 - Dénomination et adresse de l'organisme qui passe le marché :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole de Charente Maritime (MSA)  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

### 2 - Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole

### 3 - Objet du marché :

**Maintenance électrique de diverses installations haute tension & basse tension du siège, des agences et annexes de la MSA :** prestations de contrôle et d'entretien nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des équipements de la MSA : (distribution électrique, protection & régulation du courant - dispositifs de sécurité des locaux et des personnes ....).

### 4 - Durée du marché :

Du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 jusqu'au 31 Décembre 2014.

### 5- Forme de marché et type de procédure :

Le marché est constitué sous forme d'un **lot unique**.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

### 6 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits)

### 7- Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):

- 1) conformité des prestations aux besoins de la MSA et valeur qualitative des apports supplémentaires éventuels (coef 5)
- 2) engagements en terme de conditions (temps de maintenance / qualité / réactivité), de suivi des installations maintenues & performance environnementale (coef 4)
- 3) prix global de l'ensemble des prestations (coef 3)

#### MSA Charente-Maritime

Fief Montlouis

Tél. : 05 46 97 50 50

www.msa17.fr

17106 SAINTES Cedex

Fax : 05 46 92 56 21



## **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter auprès de :

MSA de Charente Maritime  
Services Généraux – Responsable Pierre PAPON  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX.  
Dossier suivi par Mme Joëlle MARTIN  
Tél : 05.46.97.53.30  
Fax : 05.46.92.56.21  
courriel : infomp@msa17.msa.fr

## **9- Visite préalable des installations à maintenir :**

Chaque candidat souhaitant répondre à la consultation **devra au préalable** prendre rendez-vous avec les services techniques de la MSA (Mme Joëlle MARTIN - tél : 05 46 97 53 30) afin de convenir d'une date de visite des locaux et des installations. L'attestation de visite est l'un des documents obligatoires de la recevabilité du dossier.

## **10- Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **Vendredi 27 Novembre 2009 à 16h 45**.  
Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45).

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE**  
**Service Achats**  
Fief Montlouis  
17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 18 Décembre 2009**.

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **11- Présentation des offres de candidature :**

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

**Soit : du formulaire DC5** (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**Soit : des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1° si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- art 44-2° une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

